

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 69 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires parisiennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite – scolaire, éducative, citoyenne et professionnelle – et que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser cette réussite en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et au développement de ses dispositifs péri et extrascolaires complémentaires aux missions de l'Education Nationale ;

Considérant les annonces du Gouvernement sur le recrutement et sur la formation de 60.000 nouveaux enseignants sur 5 ans par le Ministère de l'Education Nationale et la priorité donnée depuis 2012 à l'éducation et à la jeunesse ;

Considérant que les équipes éducatives et en particulier les équipes enseignantes, doivent être soutenues dans leurs missions par la mobilisation de moyens humains à la hauteur des besoins des écoles parisiennes ;

Considérant que la mise en place d'un suivi individualisé des élèves passe par des effectifs par classe raisonnables ;

Considérant que le déploiement positif à la rentrée 2013-2014 de dispositifs innovants tels que les "Très Petites Sections" et les "Plus de Maîtres que de Classes" constituent des réponses adaptées aux enjeux des territoires parisiens, notamment dans les secteurs classés en Politique de la ville ou pour les écoles situées en zone d'éducation prioritaire ;

Considérant les difficultés importantes rencontrées cette année dans les écoles pour le remplacement des enseignants absents ;

Considérant que, dans ce contexte, l'Académie de Paris n'a bénéficié que de 10 postes supplémentaires pour la rentrée scolaire 2014-2015 et que cette dotation ne permet pas de faire face aux besoins exprimés par les mairies d'arrondissement et les équipes éducatives ;

Considérant le courrier adressé par Mme la Maire de Paris au Ministre de l'Education Nationale le 6 mai dernier concernant la rentrée scolaire 2014-2015, signalant l'insuffisance de ces 10 postes pour Paris ;

Sur la proposition de Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que les propositions de dotation à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2014-2015 soit revues à la hausse pour permettre les ouvertures de classes nécessaires au bon déroulement de la rentrée, notamment dans les 12e, 14e, 19e et 20e arrondissements .
- que des moyens humains supplémentaires soient mobilisés pour le renforcement des brigades de remplacement permettant d'assurer tout au long de l'année la continuité du service public.
- que l'Académie de Paris poursuive une politique volontariste de déploiement des nouveaux dispositifs contenus dans la loi de Refondation de l'école, notamment dans les quartiers populaires.
- que la moyenne du nombre d'élèves par classe dans chacune des écoles parisiennes soit inférieure à 30 élèves et que ce nombre ne dépasse pas les 25 élèves dans les écoles identifiées comme prioritaires.